

AVIS DE CONCOURS

Artiste du Chœur : Basse II

lundi 3 juin 2019 à 14 h

Opéra Nice Côte d'Azur

Convocation des candidats à 9h30 au foyer Pardina, 9 rue Raoul Bosio à Nice.

CONDITIONS GENERALES

La Ville de Nice va procéder au recrutement d'un **artiste du Chœur au poste de basse II**. L'audition est prévue, à l'**Opéra Nice Côte d'Azur, 9 rue Raoul Bosio, 06364 NICE**.

Seront admis à se présenter les postulants de toutes nationalités. Le recrutement s'effectuera dans le respect de la réglementation en vigueur. Le poste mis en concours (statut de contractuel de droit public) est un emploi principal.

Le candidat retenu pourra entrer en fonction après avoir satisfait à la visite médicale obligatoire. Pour le poste mis en concours une liste d'attente pourra être établie par le jury au bénéfice des candidats jugés aptes à occuper ce poste en cas de désistement, défection ou démission dans le pupitre considéré.

La validité de la liste d'aptitude est d'un an à compter de la date du concours. Le jury est souverain et les votes et discussions ne peuvent être remis en cause. Toutes les épreuves sont éliminatoires. Au cas où l'audition ne serait pas concluante, l'administration municipale se réserve le droit de ne retenir aucune candidature.

Les candidats désireux de participer au concours pourront obtenir un formulaire d'inscription sur le site de l'Opéra :

www.opera-nice.org

Le formulaire d'inscription dûment complété et le curriculum vitae devront être adressés

- soit par courriel à : concours.opera@ville-nice.fr
- soit par courrier à :

VILLE DE NICE – DGA CULTURE ET PATRIMOINE
OPÉRA NICE CÔTE D'AZUR- CADRE DES CHOEURS
Administration / Pôle Ressources Humaines
9 rue Raoul Bosio, 06364 NICE CEDEX 4

Date limite de réception des dossiers d'inscription : le vendredi 24 mai 2019

Rémunération : Salaire mensuel brut de base 1 836,91 € (indices brut 446, majoré 392)

Prise de fonction : 10 septembre 2019.

PROGRAMME ET DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

PREMIÈRE ÉPREUVE : Au choix

Morceau à choisir dans la liste imposée de cinq passages du répertoire de chœurs mentionnés ci-après :

- « Libera me » : *Requiem* de G. Verdi
- « In sempiterna saecula, amen » : *Stabat Mater* de G. Rossini
- « Cum sancto spirito » : *Petite Messe solennelle* de G. Rossini
- « Cum sanctis tuis » : extrait du *Lux aeterna* du *Requiem* de W.A. Mozart
- Final de la *Neuvième symphonie* de L. Van Beethoven (depuis la mesure 410 jusqu'à la fin éd. Bärenreiter)

DEUXIÈME ÉPREUVE : Deux airs, au choix des candidats

➤ **Le premier air sera obligatoirement pris dans la liste ci-dessous.**

- « Si la rigueur et la vengeance » : *La Juive* de F. Halévy
- « La calunnia » : *Il barbiere di Siviglia* de G. Rossini
- « Il lacerato spirito » : *Simon Boccanegra* de G. Verdi
- « O Isis und Osiris » : *Die Zauberflöte* de W.A. Mozart
- « Air de Gremin » : Eugène Onéguine de P.I Tchaïkovsky

➤ **Le second air devra être choisi parmi le répertoire d'opéras ou d'opéras comiques.**

Attention, si le premier air choisi dans la liste imposée ci-dessus est en langue étrangère, alors, le second air au choix libre du candidat devra obligatoirement être en langue française.

TROISIÈME ÉPREUVE : Une vocalise (Rossini) et déchiffrage choisi par le jury.

QUATRIÈME ÉPREUVE : Entretien avec le jury.

Fait à Nice, le
Pour le Maire,

9 AVR. 2019

Nadia LEVI
Conseiller Municipal
Déléguée aux Ressources Humaines

VILLE DE NICE – DGA CULTURE ET PATRIMOINE
OPERA NICE COTE D'AZUR / Pôle Ressources Humaines
Tél. : 04.92.17.40.39/35